

Règlement Intérieur



VELO CLUB FECAMPOIS

Le vélo club fécampois est une association régie par la loi 1901. Il bénéficie de l'agrément jeunesse et sports « 76 S 10 09 » depuis le 6 décembre 2010. Il est affilié à la FFC « 49 76 032 » ainsi qu'à la FSGT « 117 76 01 064 »

Le présent règlement a pour objet de définir son fonctionnement et les relations entre ses membres. L'adhésion au VCF implique l'acceptation sans réserve du présent règlement

1 - OBJET DU VELO CLUB

L'association a pour objet la pratique et le développement du sport cycliste de compétition, le VTT et l'école de cyclisme ...

2 – ADHESION

2.1 L'adhésion d'un membre se fait à l'aide d'un imprimé appelé « Demande de licence ». Sur cet imprimé figurent les conditions d'adhésion telles que le montant des cotisations, les documents à fournir et les conditions de règlement.

2.2 Pour être couvert par l'assurance du club dès le début de l'année civile, les documents sont à retourner au VCF avant la mi-décembre. Les demandes d'adhésion parvenues après la mi-décembre seront traitées en Février.

2.3 La remise des licences se fait lors de la cérémonie de présentation des équipes aux sponsors et à la presse. Une permanence supplémentaire est programmée en mars de chaque année.

3- EQUIPEMENTS

3.1 Le VCF propose à ses adhérents l'acquisition d'une tenue été (maillot et cuissard) au prix forfaitaire de 20 euros. Ce prix pourra être revu chaque année lors de l'assemblée générale du club.

3.2 La périodicité de l'offre est annuelle pour les coureurs et triennale pour les cyclos.

3.3 Les coureurs pourront bénéficier de l'offre annuelle uniquement s'ils ont fait 12 courses où organisations du club dans l'année.

3.4 Les cyclos pourront bénéficier de l'offre triennale uniquement s'ils ont fait 15 sorties collectives chaque année. Ils pourront bénéficier à l'offre annuelle s'ils ont collaborés à 5 organisations du club dans l'année.

3.5 Les nouveaux arrivants au club laisseront un chèque de caution de 100 euros qui leur sera rendu où encaissé après un entretien de mi saison concernant leur implication dans la vie du club.

3.6 L'acquisition des tenues se fait à l'aide d'un imprimé appelé « Bon de commande ». Sur cet imprimé figurent les tarifs, les conditions de paiement et la date limite pour passer commande.

3.7 Les couleurs du club contribuent de façon importante à son identité et à sa notoriété. C'est pourquoi il est recommandé, aussi souvent que possible de porter la tenue à l'entraînement.

3.8 Le port de la tenue est obligatoire en compétition y compris lors des cérémonies protocolaires.

3.9 Le club est équipé d'un véhicule avec remorque 9 vélos qui est régit par une charte. Cette charte est rangée avec les papiers du véhicule et implique le conducteur. La priorité d'utilisation est la suivante : 1 Organisations du club- 2 Ecole de Vélo- 3 Compétions jeunes- 4 Compétitions seniors.

4- ENGAGEMENTS

4.1 Le club fait et prend à sa charge les engagements pour les courses FFC et FSGT Le Havre

4.2 Les coureurs s'inscrivent auprès de la personne désignée avant le mardi soir 20h pour les courses du week-end suivant. Passé ce délai, le coureur s'engagera de lui-même et le montant de l'engagement restera à sa charge.

4.3 Toute absence au départ non justifiée entraînera le remboursement par le coureur au VCF avant de pouvoir être réengagé de nouveau.

4.4 Concernant les épreuves de VTT, du fait de leurs particularités et de la diversité des frais d'engagement, il sera remboursé sur justificatif aux participants de ces dites épreuves FFC où FSGT, les frais d'engagement sur la base du tarif route.

4.5 Lors des courses, les coureurs désignent le capitaine de route du jour. A charge pour lui de transmettre les résultats et faits de courses sur la boîte mail du club afin d'alimenter le site internet et la presse. Les résultats sont à envoyer au plus tôt le dimanche soir et au plus tard le lundi soir 20h.

5- ENTRAINEMENTS

5.1 Lors des entraînements en commun, chaque membre doit veiller au maintien de la cohésion en restant attentif à ce qui arrive aux autres. Lors de ces sorties, chacun fera en sorte que tous les participants puissent prendre plaisir selon ses capacités, qu'il soit coureur où cyclo.

5.2 Notre leitmotiv : Nous partons ensemble, nous rentrons ensemble. Lors d'une sortie collective, le participant qui quitte le parcours établi prévient les autres membres du groupe.

6- ECOLE DE VELO

6.1 Le calendrier de l'école de cyclisme est visible sur le site internet du club.

6.2 En cas d'absence, les parents sont tenus de prévenir les éducateurs.

6.3 Compte tenu de l'évolution de la taille des enfants, le principe de l'échange du maillot est retenu. Les maillots devenus trop petits sont rendus au club avant de pouvoir en avoir un autre à la bonne taille.

7- ORGANISATIONS

L'organisation de compétitions sur la région fécampoise représente la vitrine du club et nécessite la présence de nombreux bénévoles.

Chaque coureur devra au moins une fois dans l'année participer en tant que bénévole sur une organisation du club. Il devra s'inscrire sur le calendrier prévisionnel établi avant la fin janvier de chaque année.